

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2350

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) : Saint Genis Laval

objet: Vallon des hôpitaux - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthiler, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés</u>: MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2350

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Saint Genis Laval

objet : Vallon des hôpitaux - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil.

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le Vallon des hôpitaux est identifié comme un site soumis à des conditions particulières d'urbanisation dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Les trois conditions à l'urbanisation du secteur définies dans le SCOT sont :

- le respect des qualités paysagères liées à la présence des boisements et de leur équilibre sur le site avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée,
- la mise en œuvre préalable d'une desserte en transports collectifs en site propre parfaitement raccordée au réseau express métropolitain ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'au site,
- la réalisation d'un plan d'organisation d'ensemble garantissant la qualité et le niveau d'aménagement et d'équipement du site.

Réparti sur près de 75 hectares essentiellement propriétés des Hospices civils de Lyon (HCL), le site se décompose en trois secteurs d'égale superficie :

- le site existant du pôle hospitalo-universitaire Lyon Sud (hôpital Jules Courmont et Université Claude Bernard Lyon I) sur la Commune de Pierre Bénite,
- le site hospitalier Sainte-Eugénie sur la Commune de Saint Genis Laval,
- entre ces deux entités, le cœur du vallon aujourd'hui à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du centre hospitalier, disposant d'une très grande qualité paysagère.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par deux projets majeurs d'infrastructures :

- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023),
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030).

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- intégrer la création du futur pôle d'échanges multimodal (PEM) avec l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du SYTRAL (900 places).
- créer une trame viaire structurante et des équipements publics nécessaires au développement du programme de construction et à la desserte du PEM.
- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du PEM du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités.
- garantir la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Saint-Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et Cœur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager.

Au regard de ces objectifs, les études de faisabilité en cours ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec notamment la création de la nouvelle avenue Gadagne entre l'avenue G. Clémenceau et le futur PEM, d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre la future porte de l'Anneau des sciences, l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue F. Darcieux, l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur PEM et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,
- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,
- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),
- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,
- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Saint Eugénie) et le futur PEM; en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,
- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante (plus de 15 hectares) au cœur du Vallon des hôpitaux,
- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du futur plan local d'urbanisme (PLU).

Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L 311-1 du code de l'urbanisme.

II - État d'avancement du projet

La Métropole de Lyon et la Commune de Saint Genis Laval souhaitent que cette opération soit réalisée sous la forme d'une ZAC, intégrant une dimension partenariale, afin de garantir un développement urbain équilibré autour d'actions globales sur le long terme et répondant aux exigences de qualité de vie en ville, respect de l'environnement, mixité programmatique et sociale.

La définition du programme en vue de la création de la future ZAC nécessite la conduite d'études préopérationnelles et opérationnelles (dont étude d'impact, volet faune/flore, dossier loi sur l'eau, études de sol, étude déplacement...), afin de définir plus précisément le contenu du projet urbain.

Ainsi, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 055 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation :

- des études techniques pré-opérationnelles : étude d'impact, étude faune/flore, étude déplacements, étude hydrogéologique, étude géotechnique, réalisation des relevés topographiques, etc.,

- des actions de communication et de concertation : accompagnement de la Métropole dans la création d'outils dédiés et dans la mise en œuvre des actions de concertation,

dans le cadre du projet d'aménagement du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Approuve la mise en œuvre du projet du Vallon des hôpitaux sur la Commune de Saint Genis Laval, pour un coût total prévisionnel de 1 055 000 € TTC, par :
 - a) la conduite des études techniques pré-opérationnelles estimées à 905 000 €,
- b) des actions de communication et de concertation (dont la réalisation d'outils dédiés), estimées à 150 000 €.
- 2° Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains, pour un montant de 1 055 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 400 000 € en 2017,
- 550 000 € en 2018,
- 105 000 € en 2019,

sur l'opération n° 0P06O5084.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 520 160 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.